



# LA MARCHE À SUIVRE

RÉFORME DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

## ENTREPRISE

Taxe d'apprentissage :  
0,68 % de la masse salariale de 2024



**87%** **13%**

part principale destinée au financement  
formations par apprentissage.  
Déclarée mensuellement en DSN  
et versée aux URSSAF

fraction solde payée  
via la DSN d'avril

## COMMENT NOUS SOUTENIR

### COMMENT ATTRIBUER LES 13% AU LYCÉE GEORGES BAPTISTE ?

#### 01. SOLTÉA

Se rendre sur la plateforme Soltéa :  
<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

#### 02. RECHERCHER LE LYCÉE

Georges Baptiste  
Lycée des métiers de l'hôtellerie-restauration  
& de l'alimentation  
41 Route de Duclair  
76380 Canteleu  
Numéro UAI : 0763237 F

#### 03. AFFECTER LE SOLDE

Affecter le solde de votre taxe d'apprentissage  
Contact : Karine LUCIANO, Responsable BDE  
0786280766

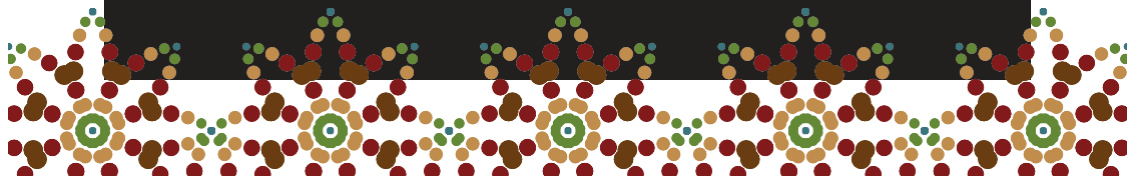


**Georges Baptiste**

LYCÉE DES MÉTIERS  
DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION  
& DE L'ALIMENTATION

**TAXE D'APPRENTISSAGE**

**2026**



Au quotidien, les espaces dédiés permettent de profiter d'aménagements et d'équipements de pointe, adaptés aux spécialités suivies : 3 Fournils, 3 laboratoires de pâtisserie, un restaurant et sa cuisine d'application, une brasserie et sa cuisine, 2 restaurants et cuisines pédagogiques, un hôtel d'application. L'établissement dispose également d'un internat garçons-filles de plus de 200 places.

« Pour atteindre ses objectifs ambitieux, l'établissement s'appuie sur l'engagement fort des équipes pédagogiques expertes, ce collectif contribuant au développement de valeurs communes favorisant la réussite du projet scolaire et d'avenir. Le lycée est tourné vers son environnement local, régional, national mais aussi en immersion à l'international pour une plus grande ouverture sur le monde. Les partenariats se multiplient, Finlande, Espagne, Québec... offrant ainsi la possibilité aux jeunes de suivre leur période de stage à l'étranger. »

